

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 150

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 10

Dans l'alinéa 8 de cet article, après le mot :

« ressources »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.